

Nom du comité :	Comité du Groupe de gestion des médecins de MFNB
Relève du :	Conseil d'administration
Fonctions :	<p>Gérer la structure du programme MFNB en supervisant sa stratégie et son personnel. Contrôler et évaluer le succès par rapport aux critères de présentation de rapports et encourager/mettre en œuvre l'amélioration des objectifs du programme décrits dans le Guide opérationnel.</p> <p>Conseiller les médecins sur les questions relatives à l'établissement des listes de clients, à la composition des groupes et à la façon dont les soins aux patients hospitalisés sont structurés dans les groupes MFNB.</p> <p>Effectuer le recrutement pour le programme MFNB, conseiller le Comité de gestion du programme (CGP) sur l'inscription des médecins, approuver les demandes de participation des médecins au programme MFNB ainsi que la fin de la participation d'un médecin ou d'un groupe MFNB.</p> <p>Présenter les pratiques exemplaires aux médecins et faire des recommandations au CGP.</p>
Composition :	<p>Le Comité est composé de plusieurs membres, dont le président, nommés par le Conseil d'administration, ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un représentant des médecins de chaque groupe MFNB, choisi par chaque groupe; • Maximum de trois membres rémunérés à l'acte ou salariés; • Un médecin résident sans droit de vote qui s'intéresse à la pratique de groupe; • Maximum de deux représentants sans droit de vote de Vitalité/Horizon. <p>Les membres du Comité ont un mandat de trois ans, renouvelable une fois à la discrétion du Conseil d'administration.</p> <p>Le président a un mandat de trois ans, renouvelable une fois à la discrétion du Conseil d'administration.</p>
Compétences et qualités :	Lors de la nomination des membres du Comité, le Comité des mises et candidatures et nominations doit accorder une grande importance à l'expérience et à la connaissance des soins primaires et de l'établissement de santé du patient.
Mis à jour par le Conseil d'administration :	Juin 2021